

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 115**15 février 2001****SOMMAIRE**

Armeos S.A., Luxembourg	5515	Immocat S.A., Luxembourg	5478
Balli International S.A., Luxembourg	5514	Inn S.A.H., Luxembourg	5479
Bayreuther Anlagengesellschaft A.G., Luxembourg	5514	Interenergy Investment Corporation S.A., Luxembourg	5514
Bel-Fa S.A., Luxembourg	5475	International Tracing and Technology, S.à r.l., Luxembourg	5519
Bosjer S.A., Luxembourg	5513	Irepa Industrial Research & Patents S.A., Luxembourg	5476
Boussole Chartering Company S.A., Luxembourg	5512	Irepa Industrial Research & Patents S.A., Luxembourg	5476
Brand X S.A., Luxembourg	5511	Irepa Industrial Research & Patents S.A., Luxembourg	5476
CAO Orthochaussures, S.à r.l., Luxembourg	5511	Irepa Industrial Research & Patents S.A., Luxembourg	5476
Carissa S.A., Luxembourg	5512	Irepa Industrial Research & Patents S.A., Luxembourg	5476
Cartier Monde S.A., Luxembourg	5511	Irepa Industrial Research & Patents S.A., Luxembourg	5476
Chaussures de Sécurité Tunisie S.A., Luxembourg	5509	Irepa Industrial Research & Patents S.A., Luxembourg	5476
Com Con Fin S.A.H., Luxembourg	5508	Isole Mara S.A., Luxembourg	5481
Compaq Financial Services Holding Limited, Luxembourg	5508	Italimpex S.A., Luxembourg	5482
Comviprest S.A., Luxembourg	5508	Italtriest International Holding S.A., Luxembourg	5482
Dorama S.A., Luxembourg	5508	Italtriest International Holding S.A., Luxembourg	5485
Dotcom Invest S.A., Luxembourg	5507	J.P. Morgan International Funds, Sicav, Luxembourg	5518
Du Fort Financing S.A., Luxembourg	5504	J.P. Morgan International Funds, Sicav, Luxembourg	5518
Euro-Daska, S.à r.l., Luxembourg	5512	Jap S.A.H., Luxembourg	5489
Euro-Daska, S.à r.l., Luxembourg	5512	Kaupthing Management Company S.A., Luxembourg	5486
Europ Invest Holding S.A.	5475	La Blitte S.A., Luxembourg	5487
Europa Financing, S.à r.l., Luxembourg	5490	Lagash Participations S.A., Luxembourg	5502
European Foods Company S.A., Luxembourg	5507	Lagash Participations S.A., Luxembourg	5503
Eurosecurities Corporation S.A., Luxembourg	5475	(Helmut) Lang, S.à r.l., Luxembourg	5488
Fang S.A., Luxembourg	5486	(Helmut) Lang, S.à r.l., Luxembourg	5488
Figestor S.A., Luxembourg	5480	Leeds Holding S.A., Luxembourg	5487
Figestor S.A., Luxembourg	5480	Les Editions Europe Luxembourg S.A., Luxembourg	5506
Figestor S.A., Luxembourg	5480	Les Editions Europe Luxembourg S.A., Luxembourg	5506
GBL Finance S.A., Luxembourg	5513	Lomperang, S.à r.l., Hesperange	5488
Global Switch, S.à r.l., Luxembourg	5478	Loritanga S.A., Luxembourg	5488
Global Switch, S.à r.l., Luxembourg	5478	LTC International S.A., Luxembourg	5489
Gloriande (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	5518	Lux Silo Transports, S.à r.l., Luxembourg	5489
Grax S.A., Luxembourg	5485	Lykos S.A., Luxembourg	5490
Hazak Invest S.A., Luxembourg	5507		
Heckscher S.A., Luxembourg	5500		
HK Administration S.A., Luxembourg	5490		
HYR Holding S.A., Luxembourg	5477		
Iberian Hy-Power S.A., Luxembourg	5477		

M.T.C.-Gestions, S.à r.l., Remich	5496	Orior Finance S.A., Luxembourg	5501
Marianika S.A., Luxembourg	5492	Overland Trust Corporation S.A., Luxembourg . .	5486
Marint S.A., Luxembourg	5487	PHD Overseas Limited S.A., Luxembourg	5481
Martin Bolli, S.à r.l., Luxembourg	5513	PHD Overseas Limited S.A., Luxembourg	5481
Metal Cladding Trading S.A., Weiswampach	5501	PHD Overseas Limited S.A., Luxembourg	5481
Metal Cladding Trading S.A., Weiswampach	5501	Piebon International S.A., Luxembourg	5479
Metal Cladding Trading S.A., Weiswampach	5502	Piebon International S.A., Luxembourg	5480
Metal Cladding Trading S.A., Weiswampach	5502	ProLogis France XVI, S.à r.l., Luxembourg	5474
Metal Cladding Trading S.A., Weiswampach	5502	PTE Engineering, S.à r.l., Echternach	5504
Mima Films, S.à r.l., Strassen	5492	Publi-Graphics Holding S.A., Luxembourg	5517
Montblanc Finance S.A., Luxembourg	5494	QPJ Luxembourg A, S.à r.l., Luxembourg	5494
Montblanc International S.A., Luxembourg	5494	QPJ Luxembourg B, S.à r.l., Luxembourg	5496
Moretta S.A., Luxembourg	5494	S.C.I. Wolsfeld, Mondercange	5498
New Europe Investments S.A., Luxembourg	5474	S.C.I. Wolsfeld, Mondercange	5498
No Limits, S.à r.l., Moutfort	5496	Société Immobilière Palmandaise S.A., Luxem- bourg	5475
No Limits, S.à r.l., Moutfort	5496	Star Advisors S.A., Esch-sur-Alzette	5515
Nusadua S.A.H., Luxembourg	5498	(La) Torre, S.à r.l., Luxembourg	5499
Obond Holding S.A., Luxembourg	5498	Union Services, S.à r.l., Luxembourg	5492
Office Ernest T. Freylinger S.A., Strassen	5499	Zerfin S.A., Luxembourg	5477
Optimax S.A., Luxembourg	5499	Zerfin S.A., Luxembourg	5477
Orilux Invest, S.à r.l., Luxembourg	5500		
Orior Finance S.A., Luxembourg	5500		

ProLogis FRANCE XVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.783.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 86, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

Pour le gérant

P. Cassells

Manager

(48789/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

NEW EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 60.945.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 2 août 2000 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.600.000,- est converti en EUR 39.662,96.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 2 août 2000 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de 39.662,96 à un montant de EUR 39.700,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 37,04 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur la réserve légale.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 2 août 2000 a également supprimé la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 39.700,-, représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour NEW EUROPE INVESTMENTS S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49869/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

EUROP INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 58.659.

La soussignée COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., en tant que bailleur de la EUROP INVEST HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 58.659, avec siège social au 18, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, déclare par la présente dénoncer l'adresse de ladite société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 janvier 2001.

COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10687/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

EUROSECURITIES CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.115.

Déclaration

Suite à l'ordonnance rendue le 20 septembre 2000 par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant comme juge des référés, la société KPMG est remplacée par Monsieur Claude Zimmer de la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société anonyme EUROSECURITIES CORPORATION S.A. avec mission de gérer la société anonyme EUROSECURITIES CORPORATION S.A. et notamment de poser tous les actes conservatoires et d'administration courante requis pour le fonctionnement de celle-ci.

Sa mission est limitée à six mois à partir du prononcé de l'ordonnance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2001.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 12, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10422/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

BEL-FA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 64.369.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, déclare par les présentes que dans un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, reçu par son ministère en date du 31 mars 2000, enregistré à Grevenmacher, le 5 avril 2000, vol. 510, fol. 19, case 5, publié au Mémorial C numéro 590 du 18 août 2000, pour compte de la société anonyme BEL-FA S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 64.369:

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

Dans l'acte sus-énoncé il faut lire dans la rubrique «souscription-libération»:

CLARK HOLDINGS Srl au lieu de CLARK Srl.

Junglinster, le 31 janvier 2000.

J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} février 2001, vol. 168, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(10654/231/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

SOCIETE IMMOBILIERE PALMANDAISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.028.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(49817/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

IREPA INDUSTRIAL RESEARCH & PATENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.579.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 97, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

IREPA INDUSTRIAL RESEARCH & PATENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(49825/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

IREPA INDUSTRIAL RESEARCH & PATENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.579.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 97, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

IREPA INDUSTRIAL RESEARCH & PATENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(49826/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

IREPA INDUSTRIAL RESEARCH & PATENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.579.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 1999

* La cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

IREPA INDUSTRIAL RESEARCH & PATENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49827/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

IREPA INDUSTRIAL RESEARCH & PATENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.579.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juin 2000

Les mandats d'Administrateur de Madame Françoise Stamet, maître en droit, demeurant 7, rue de la Gare, L-8066 Bertrange, Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant 95, rue Principale, L-6833 Biber et la société FINIM LIMITED, 35-37 New Street, St. Helier, JE2 3RA Channel Islands et le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Elena Rossi-Dermitzel, demeurant à CH-6830 Chiasso, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 26 juin 2000.

Certifié sincère et conforme

IREPA INDUSTRIAL RESEARCH & PATENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49828/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

HYR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 60.893.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 10 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de HYR HOLDING S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49814/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

IBERIAN HY-POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 41.690.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 10 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de IBERIAN HY-POWER S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49815/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

ZERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.784.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(48864/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

ZERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.784.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 15 juin 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ZERFIN S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - 3.006.401.238 ITL en report à nouveau;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

M. Fumagalli

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48865/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

IMMOCAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.537.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme IMMOCAT S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, du 12 septembre 2000

Il résulte du conseil d'administration du 12 septembre 2000 que:

la démission de Monsieur Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société a été acceptée, et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2000.

Monsieur Michal Wittmann demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, a été nommé administrateur de la société, et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2000.

La ratification de la nomination de Monsieur Michal Wittmann, de même que la décharge à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat, seront soumises lors de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49818/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 75.223.

Par résolution de l'assemblée générale des associés tenue en date du 26 avril 2000, le gérant LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED a été remplacé par les nouveaux gérants suivants:

- 1) M Joseph Ruhan, demeurant à Edgebaston (Grande-Bretagne)
- 2) M. Simon Nicholas Hope Cooper, demeurant à Birmingham (Grande-Bretagne)
- 3) M. Andrew Wilson, demeurant à Londres (Grande-Bretagne)
- 4) M. Elliott Bernerd, demeurant à Londres (Grande-Bretagne)
- 5) M. Peter Munk, demeurant à Toronto, Ontario (Canada)
- 6) M. Tom Haines, demeurant à Strassen (Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49799/250/§9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 75.223.

Depuis l'assemblée générale des associés tenue en date du 5 juillet 2000, les personnes suivantes revêtent la qualité de gérant de la société:

- 1) M. Joseph Ruhan, demeurant à Edgebaston (Grande-Bretagne)
- 2) M. Simon Nicholas Hope Cooper, demeurant à Birmingham (Grande-Bretagne)
- 3) M. Elliott Bernerd, demeurant à Londres (Grande-Bretagne)
- 4) M. Peter Munk, demeurant à Toronto, Ontario (Canada).
- 5) M. Tom Haines, demeurant à Strassen (Luxembourg)
- 6) M. Nigel Hugill, demeurant à Londres (Grande-Bretagne)
- 7) M. Barrie J. Webb, demeurant à Villars-sur-Ollon (Suisse)
- 8) M. Richard Steets, demeurant à Toronto, Ontario (Canada)
- 9) M. Neil Bryden, demeurant à Douglas (île de Man)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49800/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

INN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 62.326.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 18 mai 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Le Conseil d'Administration

P. Bouchoms / S. Vandt

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49821/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

PIEBON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.320.

Minutes of the annual general meeting of the shareholders held on April 27th, 2000 at 10.30 a.m. at the registered office

The meeting was chaired by Mr J. Bonnier who appointed Mr P. Robat as ballot-judge and Mrs I. Rosseneu as secretary to the meeting.

The chairman stated that it appeared from the attendance list presented to the meeting, that 115 (one hundred fifteen) shares, representing the entire share capital of the company were represented at the meeting and that hence evidence of formal convening notices could be disregarded, whereupon the chairman declared the meeting duly constituted and able to validly deliberate the items on the agenda.

Agenda:

1. Reports of the directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss account and allocation of the results as at December 31, 1999.
3. Discharge of responsibility to the directors and statutory auditor in respect of the past financial year.
4. Replacement of the statutory auditor.
5. Approval of the conversion effective as from April 27th, 2000 of the capital of the company into Euros.
6. Cancellation of the par value of the shares effective April 27, 2000.
7. Modification of article 5 of the articles of incorporation.

Upon motion duly made and seconded, it was unanimously

Resolved

1. Reports of the directors and of the statutory auditor

The reports of the directors and of the statutory auditor are presented by the chairman.

2. Approval of the balance sheet and profit and loss account and allocation of the results as per December 31, 1999

The shareholders approved unanimously the balance sheet and profit and loss account as per December 31, 1999. In accordance with the articles of association the shareholders of PIEBON INTERNATIONAL S.A. decided unanimously to carry forward the net profit of NLG 55,139.32 after allocation of NLG 365.88 to the legal reserve.

3. Discharge to be granted to the directors and statutory auditor

The shareholders grant unanimously full and total discharge to the directors and statutory auditor for the year 1999. As requested in the directors' report of March 22, 2000, the shareholders confirm the renewal of the mandates of RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED and RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED as directors of the company for a period of six years from the annual general meeting of 1999 until the annual general meeting of 2005. The mandate of the statutory auditor was also renewed for an identical period.

4. Replacement of the statutory auditor

The chairman informed the meeting that Mr L. Van Loey, statutory auditor of the company, will be replaced by FIDEI REVISION, S.à r.l., until the annual general meeting of 2005.

5. Approval of the conversion effective as from April 27, 2000 of the capital of the company into Euros

The shareholders propose to convert the capital of the company of five hundred seventy five thousand Dutch Guilders (NLG 575,000.-) represented by one hundred and fifteen (115) shares of five thousand Dutch Guilders (NLG 5,000.-) each into EUR two hundred sixty thousand nine hundred and twenty three point sixty two (EUR 260,923.62) by EUR seventy six point thirty eight (EUR 76.38) bringing the corporate capital to EUR two hundred sixty one thousand (EUR 261,000.-) by transferring said amount from the profit brought forward to the paid-up capital.

6. Cancellation of the par value of the shares effective April 27, 2000

The shareholders resolve to cancel the par value of the shares effective April 27, 2000.

7. Replacement of article 5 of the articles of incorporation

The shareholders resolve to replace article 5 of the articles of incorporation pursuant to item 5 above as follows: 'The corporate capital is set at EUR two hundred sixty one thousand (EUR 261,000.-) consisting of one hundred fifteen shares (115) with no par value, all fully paid.'

As no other business matters were tabled, the chairman adjourned the meeting at 10.50 a.m.

J. Bonnier / P. Robat / I. Rosseneu

Chairman / Ballot-Judge / Secretary

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2000, vol. 126, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(49358/228/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

PIEBON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 septembre 2000.

E. Schroeder.

(49359/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

FIGESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.338.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

(49772/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

FIGESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.338.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

(49773/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

FIGESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.338.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 14 septembre 1999

L'Assemblée Générale décide de remplacer le Commissaire aux Comptes actuel, COMPAGNIE DE REVISION, S.A. par MRM CONSULTING S.A. (LUXEMBOURG), avec effet au 1^{er} janvier 1998.

Son mandat expirera à l'issue de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49774/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

ISOLE MARA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 71.430.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 juin 2000

Au Conseil d'Administration de ISOLE MARA S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

C. Ferry.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49829/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

PHD OVERSEAS LIMITED S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 26.025.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48773/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

PHD OVERSEAS LIMITED S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 26.025.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 1^{er} septembre 2000

- La démission de Monsieur John B Mills, administrateur, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2000.
- Malcolm K Becker, 6, rue Adolphe Fischer, est nommé administrateur en remplacement avec effet au 1^{er} septembre 2000.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2000.

Pour extrait conforme

G. Leclerc

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48774/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

PHD OVERSEAS LIMITED S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 26.025.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 septembre 2000

- la délibération sur les comptes annuels au 30 juin 2000 est reportée à une date ultérieure.
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48775/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

ITALIMPEX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 52.360.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 93, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 août 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Luca Maccaferri, entrepreneur, demeurant à Rome, Président et administrateur-délégué
- Monsieur Eude Antonio Maccaferri, entrepreneur, demeurant à Rome
- Monsieur Matteo Maccaferri, entrepreneur, demeurant à Rome.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Marco Maccaferri, demeurant à Rome.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Signature.

(49830/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

ITALTRIEST INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 65.122.

In the year two thousand, on the sixteenth of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of ITALTRIEST INTERNATIONAL HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, incorporated by deed of the undersigned notary, on June 19th, 1998, published in the Mémorial C, number 670 of September 19th, 1998. R. C. Luxembourg B 65.122. The Articles of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on December 14th, 1998, published in the Mémorial C, number 152 of March 9th, 1999.

The meeting was opened and presided by Me Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appointed as secretary M^e Claudie Grisius, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Thierry Becker, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Issue of convertible bonds for a total amount of fifteen million Euro (15,000,000.- EUR) represented by three hundred (300) bonds having a value of fifty thousand Euro (50,000.- EUR) each. Each convertible bond of 50,000.- EUR can be converted into 20 shares of ITALTRIEST INTERNATIONAL HOLDING S.A. having a par value of 100.- EUR each.

2. Granting of all powers to the Board of Directors of the company to fix the other terms and conditions of the convertible bonds.

3. Waiver by the existing shareholders of their preferential subscription right as far as the issue of the convertible bonds is concerned.

4. Subscription of the convertible bonds of fifteen million Euro (15,000,000.- EUR) by payment in cash of 5,000,000.- EUR and by contribution in kind for an amount of 10,000,000.- EUR of Euro 10,000,000.- EURIBOR plus 1.75% bonds due 2004 issued by the Company in 4 tranches.

5. Authorisation to the Board of Directors to increase the corporate capital for a maximum amount of six hundred thousand Euro (600,000.- EUR) by the issue of six thousand (6,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each in order to allow the conversion of the convertible bonds issued and granting to the Board of Directors of all powers necessary thereto, including the power to have the conversions recorded before notary and Article 5 of the Articles of Association of the Corporation adapted in order to reflect the new capital.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the ten thousand (10,000) shares representing the whole share capital of twenty million Belgian francs (20,000,000.- BEF) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously.

First resolution

The general meeting decides the issue of convertible bonds for a total amount of fifteen million Euro (15,000,000.- EUR) represented by three hundred (300) bonds having a value of fifty thousand Euro (50,000.- EUR) each. Each convertible bond of fifty thousand Euro (50,000.- EUR) can be converted into twenty (20) shares of ITALTRIEST INTERNATIONAL HOLDING S.A. having a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Second resolution

The general meeting grants all powers to the Board of Directors of the company to fix the other terms and conditions of the convertible bonds.

Third resolution

The existing shareholders having waived their preferential subscription right as far as the issue of the convertible bonds is concerned the general meeting decides to accept the subscription by BANCA COMMERCIALE ITALIANA SUISSE, subsidiary of Zurich, with registered office at Rämistrasse 31, CH-8024 Zurich, of the convertible bonds of fifteen million Euro (15,000,000.- EUR) by:

- a) payment in cash of five million Euro (5,000,000.- EUR) so that said amount is from now on at the free and entire disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, and
- b) contribution in kind for an amount of ten million Euro (10,000,000.- EUR) of EURO 10,000,000.- EURIBOR plus 1.75% bonds due 2004 issued by the Company in four (4) tranches.

In connection with the foregoing contribution in kind and in accordance with Article 26-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, Mr Lex Benoy, réviseur d'entreprises, Luxembourg, has established a report, dated 16 August 2000, which shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The conclusion of the report is as follows:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale des obligations à émettre en contrepartie, à savoir 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 50.000,- EUR chacune.»

Fourth resolution

The general meeting authorizes the Board of Directors to increase the corporate capital for a maximum amount of six hundred thousand Euro (600,000.- EUR) by the issue of six thousand (6,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each in order to allow the conversion of the convertible bonds issued and grants to the Board of Directors all powers necessary thereto, including the power to have the conversions recorded before notary and Article 5 of the Articles of Association of the Corporation adapted in order to reflect the new capital,

and decides to introduce a new paragraph between the first and the second paragraph of Article 5 of the Articles of Association to be read as follows:

«Pursuant to a resolution taken by the extraordinary general meeting of shareholders on August 16th, 2000, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital for a maximum amount of six hundred thousand Euro (600,000.- EUR) by the issue of six thousand (6,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each in order to allow the conversion of the convertible bonds issued and is granted all powers necessary thereto, including the power to have the conversions recorded before notary and Article 5 of the Articles of Association of the Corporation adapted in order to reflect the new capital.»

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by their names, Christian names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ITALTRIEST INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 65.122, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 670 du 19 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 152 du 9 mars 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Claudie Grisius, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Emission d'obligations convertibles à concurrence d'un montant total de quinze millions d'Euro (15.000.000,- EUR) représenté par trois cents (300) obligations d'une valeur de cinquante mille Euro (50.000,- EUR) chacune. Chaque obligation convertible de 50.000,- EUR peut être convertie en 20 actions de ITALTRIEST INTERNATIONAL HOLDING S.A. d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

2. Conférer au Conseil d'Administration de la société tous pouvoirs pour fixer les autres termes et conditions des obligations convertibles.

3. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel en ce qui concerne l'émission d'obligations convertibles.

4. Souscription des obligations convertibles de quinze millions d'Euro (15.000.000,- EUR) moyennant versement en espèces de 5.000.000,- d'Euro et moyennant apport en nature pour un montant de 10.000.000,- d'Euro de Euro 10.000.000,- EURIBOR plus 1,75% obligations avec échéance en 2004 émises par la société en 4 tranches.

5. Autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant maximal de six cent mille Euro (600.000,- EUR) moyennant émission de six mille (6.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune dans le but de permettre la conversion des obligations convertibles émises et d'accorder au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à cette fin, y compris le pouvoir de faire acter les conversions devant notaire et d'adapter l'article 5 des statuts de la société en vue de refléter le nouveau capital.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social de vingt millions de francs belges (20.000.000,- BEF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'émettre des obligations convertibles à concurrence d'un montant total de quinze millions d'Euro (15.000.000,- EUR) représenté par trois cents (300) obligations d'une valeur de cinquante mille Euro (50.000,- EUR) chacune. Chaque obligation convertible de cinquante mille Euro (50.000,- EUR) peut être convertie en vingt (20) actions de ITALTRIEST INTERNATIONAL HOLDING S.A. d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère au Conseil d'Administration de la société tous pouvoir pour fixer les autres termes et conditions des obligations convertibles.

Troisième résolution

Les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel en ce qui concerne l'émission des obligations convertibles, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription par BANCA COMMERCIALE ITALIANA SUISSE, filiale de Zurich, avec siège social à Rämistrasse 31, CH-8024 Zurich, des obligations convertibles de quinze millions d'Euro (15.000.000,- Euro) moyennant:

a) versement en espèces de cinq millions d'Euro (5.000.000,- EUR) de sorte que ledit montant se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément, et

b) apport en nature pour un montant de dix millions d'Euro (10.000.000,- EUR) de EUR 10.000.000,- EURIBOR plus 1,75% obligations avec échéance en 2004 émises par la société en quatre (4) tranches.

En rapport avec l'apport en nature qui précède et conformément à l'Article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, Luxembourg, a établi un rapport daté du 16 août 2000, qui restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera enregistré.

La conclusion du rapport est la suivante:

Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale des obligations à émettre en contrepartie, à savoir 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 50.000,- EUR chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social à concurrence d'un montant maximal de six cent mille Euro (600.000,- EUR) moyennant émission de six mille (6.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune dans le but de permettre la conversion des obligations convertibles émises et accorde au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à cette fin, y compris le pouvoir de faire acter les conversions devant notaire et d'adapter l'article 5 des statuts de la société en vue de refléter le nouveau capital, et

décide d'insérer un nouvel alinéa entre le premier et le second alinéa de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Conformément à une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 16 août 2000, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence d'un montant maximal de six cent mille Euro (600.000,- EUR) moyennant émission de six mille (6.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune dans le but de permettre la conversion des obligations convertibles émises et tous pouvoirs nécessaires à cette fin sont accordés au Conseil d'Administration, y compris le pouvoir de faire acter les conversions devant notaire et d'adapter l'article 5 des statuts de la société en vue de refléter le nouveau capital.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, C. Grisius, Th. Becker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 125S, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2000.

P. Frieders.

(49831/212/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

ITALTRIEST INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 65.122.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2000.

P. Frieders.

(49832/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

GRAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 39.576.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2000

- L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) qui de cette manière est arrêté à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept Euros (30.987,- EUR).

- L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de treize Euros (13,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-sept Euros (30.987,- EUR) à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) par versement en numéraire.

- L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts aux mentions du capital et de supprimer la valeur nominale des actions pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital autorisé est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante sept Euros (123.947,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions, sans désignation de valeur nominale. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées» en remplacement de «Le capital autorisé est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune. Le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 541, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48701/794/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

KAUPTHING MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 56.157.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / C. Bouillon

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

(49836/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

OVERLAND TRUST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 41.282.

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de OVERLAND TRUST CORPORATION S.A. («la société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat des trois administrateurs et du commissaire aux comptes, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006.

Luxembourg, le 4 août 2000.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LTD

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48766/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

FANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 43.653.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 18 août 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 31 mars 2000 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Wilmo Montanari, fondé de pouvoir, demeurant à Serravalle (République de Saint Marin);
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

FANG S.A.

S. Vandì

Président

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49769/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

LA BLITTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.585.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 septembre 2000

Il résulte du conseil d'administration du 12 septembre 2000 que:
la démission de Monsieur Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société a été acceptée, et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2000.

Monsieur Michal Wittmann, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, a été nommé administrateur de la société, et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2000.

La ratification de la nomination de Monsieur Michal Wittmann, de même que la décharge à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat, seront soumises lors de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49838/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

LEEDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.067.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 12 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LEEDS HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 12 septembre 2000, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Dennis Bosje en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 1^{er} octobre 2000,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer M. Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, en tant qu'administrateur, avec effet au 1^{er} octobre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49842/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

MARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 56.075.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire du 8 mai 2000, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance à la date de ce jour et décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

MARINT S.A.

L. Canaletti / S. Bosi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49859/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

LOMPERANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Hesperange, 426, route de Thionville.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(49851/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

LORITANGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 35.715.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 88, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(49852/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

HELMUT LANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.716.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue le 5 juin 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HELMUT LANG, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1999;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;

- d'affecter les résultats comme suit:

- Report à nouveau 6.964.578,34 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants et au commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 5 juin 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 541, fol. 18, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48703/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

HELMUT LANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.716.

Extrait des résolutions de l'associé prise le 10 juillet 2000

L'associé unique de HELMUT LANG, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et ce avec effet au 31 juillet 2000.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Signature

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48704/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

LTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.740.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 100, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

LTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

Administrateur

(49853/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

LUX SILO TRANSPORTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

H. R. Luxemburg B 65.540.

Gegründet vor dem Notar Emile Schlessler, mit Amtssitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, am 24. Juli 1998, im Mémorial veröffentlicht unter C 735 vom 12. Oktober 1998.

Ausserordentliche Generalversammlung am 13. September 2000

ist erschienen der alleinige Anteilhaber, die Gesellschaft britischen Rechtes PREINITIAL VENTURES LTD HOLDING, mit Gesellschaftssitz in Bristol, 21 Thomas Street, vertreten durch den Herrn Hans-Jürgen Münch, Geschäftsführer.

Diese Komparentin wie hiervor erwähnt, beschliesst folgende Änderungen:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird auf den 15. September 2000 nach 54, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg verlegt.

Worüber Urkunde, Datum wie Eingangs erwähnt, wurde vom alleinigen Gesellschafter unterschrieben.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 90, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49854/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

JAP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 51.770.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 5 juin 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / P. Bouchoms

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49833/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

LYKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 65.475.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 septembre 2000.

(49855/678/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

**EUROPA FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MARBEL, S.à r.l.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 76.176.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 3 juillet 2000

L'associé unique de MARBEL, S.à r.l. («la société») a décidé comme suit:

– de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49857/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

HK ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 7.790.

In the year two thousand, on the sixteenth of August.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company denominated HK ADMINISTRATION S.A., having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Register of Commerce of Luxembourg, section B, number 7.790.

Incorporated pursuant to a deed of Maître Robert Elter, then notary residing in Luxembourg, on December 12, 1967, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N°12 of January 30, 1968.

The articles of incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on March 3, 1998, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°222 of April 7th, 1998.

The meeting begins at three p.m. and is presided by Mr Hans Joachim Rosteck, banker, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Zia Hossen, manager, residing in Bascharage.

The meeting elects as scrutineer Ms Sandrine Periot, consultant, residing in Thionville, France.

I) It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the four hundred shares of no par value, representing the total share capital of twenty five million eight hundred and sixty four thousand Luxembourg francs, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on tis agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

II) The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To place the company into voluntary liquidation effective as of August 16, 2000.

2. To appoint KPMG Corporate Finance, represented by Mr Alan Boyne and Mr John Li, as liquidator of the company.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholders' meeting decides to place the company into voluntary liquidation effective as of today.

Second resolution

The general meeting resolved to appoint KPMG Corporate Finance, L-2520 Luxembourg, 31 Allée Scheffer, as liquidator of the company.

The meeting confers to the liquidator the widest powers provided by the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 3.30 p.m.. Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day appearing at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

The document having been read and translated into a language known by people appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the said people appearing signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française:

En l'an deux mille, le seize août.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société HK ADMINISTRATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 7.790,

Ladite société constituée en date du 12 décembre 1967 en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Robert Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 12 du 30 janvier 1968,

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 1998 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°222 du 7 avril 1998.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de Monsieur Hans Joachim Rosteck, banquier, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Zia Hossen, manager, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Sandrine Periot, consultant, demeurant à F-Thionville.

Monsieur le président expose ensuite:

I) Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 400 actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de 25.864.000 francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société avec effet au 16 août 2000.

2. Nomination de KPMG Corporate Finance, dûment représentée par M. Alan Boyne et Mr John Li, comme liquidateur de la société.

Ensuite l'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de mettre la société en liquidation avec effet au 16 août 2000.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer KPMG Corporate Finance comme liquidateur de la société.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: H.J. Rosteck, Z. Hossen, S. Periot, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2000, vol. 125S, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Hirsch.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

J. Delvaux.

(48707/208/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

MARIANIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.379.

Par décision du conseil d'administration du 12 septembre 2000, il a été décidé de coopter M. Alessandro Cresmascoli, demeurant à Milan, Italie, aux fonctions d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Sandrine Klusa, démissionnaire.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour MARIANIKA S.A.

L.M.C. GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49858/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

MIMA FILMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.153.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 septembre 2000.

(49860/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

**UNION SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SCHEMAVENTOTTO).**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 72.160.

L'an deux mille, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- La société AUTOGRILL FINANCE S.A. avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes,
- 2.- La société AUTOGRILL OVERSEAS S.A. avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes,
- 3.- La société AUTOGRILL INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes, ici représentées par Monsieur Antonino Staiti, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données à Luxembourg, les 24 et 25 juillet 2000.
- 4.- La société EDIZIONE VENTURES N.V. avec siège social à Amsterdam, Keizersgracht 604,
- 5.- La société EDIZIONE FINANCE S.A., avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes, ici représentées par Monsieur Gustave Stoffel, licencié et maître en administration et gestion, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données à Luxembourg, les 24 et 25 juillet 2000, lesquelles procurations, signées ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.

Les comparants représentés comme il est dit ci-avant sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée UNION SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 72.160, constituée à l'origine sous la dénomination de SCHEMAVENTOTTO S.A. suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 983 du 21 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés (changement de dénomination sociale et transformation de S.A. en S.à r.l.) suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph Elvinger, en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 511 du 18 juillet 2000.

Ils déclarent au notaire instrumentaire se réunir en assemblée générale extraordinaire ayant pour

Ordre du jour:

- 1.- Nomination d'un gérant supplémentaire
- 2.- Cession de 10 parts sociales de EDIZIONE VENTURES N.V., Amsterdam à EDIZIONE FINANCE S.A., Luxembourg
- 3.- Conversion du capital social de ITL 100.000.000,- en EUR 51.645,69
- 4.- Diminution de capital de EUR 645,69 pour le porter de son montant de EUR 51.645,69 à EUR 51.000,00 par réduction de la valeur nominale des parts sociales
- 5.- Adaptation de l'article 6 des statuts

6.- Transfert de l'adresse du siège social du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg

7.- Divers

Les associés, représentés comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés nomment comme gérant supplémentaire Monsieur Gustave Stoffel, préqualifié, pour une durée de un an renouvelable.

Le conseil de gérance est désormais formé de:

- 1) Monsieur Antonino Staiti, ci-devant nommé,
- 2) Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant à Mamer,
- 3) Monsieur Gustave Stoffel, ci-devant nommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Les gérants auront un pouvoir de signature individuelle pour les matières d'une valeur inférieure à EUR 7.500,- (sept mille cinq cents Euros).

Deuxième résolution

La société EDIZIONE VENTURES N.V. Amsterdam, déclare par son représentant, ès qualités, céder les dix (10) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité UNION SERVICES, S.à r.l. à la société EDIZIONE FINANCE S.A., Luxembourg, ci-devant représentée, au prix convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à la valeur nominale des parts sociales, dont quittance.

- 1) Monsieur Antonino Staiti, préqualifié, et
- 2) Monsieur Gustave Stoffel, préqualifié,

en leur qualité de gérants de la société UNION SERVICES, S.à r.l, déclarent accepter la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social souscrit de la société de Lires italiennes en Euro, de sorte qu'après cette conversion le capital souscrit sera de 51.645,69 Euros.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, afin d'arrondir le capital social converti, de le diminuer de six cent quarante-cinq virgule soixante-neuf Euros (EUR 645,69) pour le porter de cinquante et un mille six cent quarante-cinq virgule soixante-neuf Euros (EUR 51.645,69) à cinquante et un mille Euros (EUR 51.000,-), sans création de parts sociales nouvelles mais en réduisant la valeur nominale de chaque part sociale de zéro virgule soixante-quatre mille cinq cent soixante-neuf Euros (EUR 0,64569), pour la porter de 51,64569 Euros à cinquante et un Euros (EUR 51.-) chacune.

Ce montant est à la disposition de la société.

Cinquième résolution

Suite à cette conversion, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante et un mille Euros (EUR 51.000.-) représenté par mille (1000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante et un Euros (EUR 51.-) chacune».

Sixième et dernière résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri à L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,-)

Dont procès-verbal, passé à Niederanven, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Staiti, G. Stoffel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2000, vol. 125S, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 28 août 2000.

P. Bettingen.

(48599/202/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

MONTBLANC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.435.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

(49863/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

MONTBLANC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.436.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

(49864/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

MORETTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 35.814.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 88, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(49865/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

QPJ LUXEMBOURG A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.522.

DISSOLUTION

In the year two thousand, on the first of September.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the company QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (hereafter QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS), a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered at the Trade and companies Registry of Luxembourg under the number B 60.521,

by virtue of a proxy in private form given in Luxembourg, on August 30, 2000.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that QPJ LUXEMBOURG A, S.à r.l. unipersonnelle, a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg (hereafter the «Company»), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 8, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 661 of November 26, 1997, registered at the Trade and companies Registry of Luxembourg under the number B 60.522;

- that the Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, on June 29, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 769 of October 15, 1999;

- that the capital of the Company is set at one million five hundred thousand French francs (1,500,000.- FRF) divided into one thousand five hundred (1,500) common shares with a par value of one thousand French francs (1,000.- FRF) each;

- that QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS is the sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation and has decided to dissolve the Company with immediate effect and to act as liquidator;

- that QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, in its capacity of liquidator of the Company, declares that all the Company's liabilities have been settled, it being understood that all outstanding payments have been transferred to QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS;

- that QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all the liabilities of the Company even if hidden or unknown at the present time;

- that the Company be and hereby is liquidated;

- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate;

- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le premier septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., (ci-après QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 4, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.521,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 août 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement et du timbre. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que QPJ LUXEMBOURG A, S.à r.l. unipersonnelle, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 4, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, le 8 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 661 du 26 novembre 1997, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.522;

- que les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire le 29 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 769 du 15 octobre 1999;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million cinq cent mille francs français (1.500.000,- FRF) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune;

- que QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS étant seule associée de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité, et prend la qualité de liquidateur;

- que QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé;

- que QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, en sa qualité d'associée unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la Société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la Société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 125S, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(48795/230/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

M.T.C.-GESTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5514 Remich, 5, rue des Cerisiers.
R. C. Luxembourg B 53.681.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour la gérante

Signature

(49866/600/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

NO LIMITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 88, rue de Remich.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(49871/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

NO LIMITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 88, rue de Remich.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(49872/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

QPJ LUXEMBOURG B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.523.

In the year two thousand, on the first of September.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the company QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (hereafter QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS), a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered at the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 60.521,

by virtue of a proxy in private form given in Luxembourg, on August 30, 2000.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that QPJ LUXEMBOURG B, S.à r.l. unipersonnelle, a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg (hereafter the «Company»), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 8, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 661 of November 26, 1997, registered at the Trade and companies Registry of Luxembourg under the number B 60.523;

- that the Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, on June 29, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 769 of October 15, 1999;

- that the capital of the Company is set at one million five hundred thousand French francs (1,500,000.- FRF) divided into one thousand five hundred (1.500) common shares with a par value of one thousand French francs (1,000.- FRF) each;

- that QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS is the sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation and has decided to dissolve the Company with immediate effect and to act as liquidator;

- that QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, in its capacity of liquidator of the Company, declares that all the Company's liabilities have been settled, it being understood that all outstanding payments have been transferred to QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS;

- that QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all the liabilities of the Company even if hidden or unknown at the present time;

- that the Company be and hereby is liquidated;

- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate;

- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le première septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., (ci-après QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 4, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.521,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 août 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement et du timbre.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que QPJ LUXEMBOURG B, S.à r.l. unipersonnelle, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 4 boulevard Royal à L-2449 Luxembourg (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, le 8 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 661 du 26 novembre 1997, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.523;

- que les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire le 29 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 769 du 15 octobre 1999;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million cinq cent mille francs français (1.500.000,- FRF) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune;

- que QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, étant seule associée de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité, et prend la qualité de liquidateur;

- que QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé;

- que QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, en sa qualité d'associée unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la Société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la Société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 125S, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

A. Schwachtgen

(48796/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

NUSADUA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 66.740.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour NUSADUA S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(49873/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

OBOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.649.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

OBOND HOLDING S.A.

Signature

(49874/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

S.C.I. WOLSFELD, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3938 Mondercange, 7, rue Neuve.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 401 du 6 juin 2000,

les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, préqualifié, en date du 21 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 401 du 6 juin 2000.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 août 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 2000, vol. 862, fol. 42, case 3,

- qu'il y a lieu d'ajouter un nouveau paragraphe entre le premier (1^{er}) et le deuxième (2^{ème}) paragraphe de l'article premier (1^{er}) des statuts, qui a la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** ...

Elle pourra se porter caution pour des sociétés dans lesquelles les associés détiennent la majorité du capital, ainsi que pour les associés eux-mêmes.

...»

Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2000.

Pour extrait conforme

F. Kessler

Notaire

(48811/219/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

S.C.I. WOLSFELD, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3938 Mondercange, 7, rue Neuve.

Statuts coordonnés, suite à une cession de parts - partage, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 août 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2000.

F. Kessler

Notaire

(48812/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

OFFICE ERNEST T. FREYLINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.192.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Signature

Mandataire

(49875/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

OPTIMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 68.423.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 18 août 2000, ainsi que du conseil d'administration de la même date que:

Monsieur Jean Claude Van Houten, domicilié 61, rue Longue à B-6200 Bouffioulx, a présenté sa démission de son poste de liquidateur de OPTIMAX S.A. tel que défini dans les statuts, que sa démission est acceptée à compter de ce jour.

Monsieur Alain Strivay propose sa candidature pour le poste de liquidateur de OPTIMAX S.A.; celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Alain Strivay exercera son mandat à titre gracieux et en conséquence ne percevra aucune rémunération.

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49877/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

LA TORRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 82, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 22.034.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2000 à 15.00 heures,
dûment enregistré à Luxembourg en date du 14 septembre 2000*

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de Madame Palmisano de son mandat de gérante technique et lui accorde pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de Monsieur Palmisano de son mandat de gérant commercial et lui accorde pleine et entière décharge.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme, en tant que gérant technique, Monsieur Franco Penta, demeurant à Luxembourg, 82, avenue du Bois.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme, en tant que gérante commerciale, Madame Chantal Jonot, demeurant à Thionville, 7, route de Veymerange.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confirme expressément l'article 8 alinéa 2 des statuts en ce que:

«La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique ou par la signature collective d'un gérant commercial conjointement à celle du gérant technique».

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 93, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49841/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

ORILUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.037.

Extrait des résolutions de l'Associé unique prises le 3 juillet 2000

L'associé unique d'ORILUX INVEST, S.à r.l. («la société») a décidé comme suit:

– de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49878/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.16

ORIOR FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 31.902.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

ORIOR FINANCE S.A.

(49879/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

HECKSCHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 46.309.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 2000 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Paul Legoux, demeurant à Luxembourg, 17, rue Michel Rodange
- Monsieur Daniel Ponal, demeurant à F-Le Bugue, route de la Gare, Le Portail Rouge
- Madame Anne Hodgkinson, demeurant à Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturés au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Il résulte de la circulaire émise en date du 28 avril 2000, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Seule et unique décision

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 28 avril 2000, a décidé de nommer pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Jean-Paul Legoux, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Jean-Paul Legoux, Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Legoux / A. Hodgkinson

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49808/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

ORIOR FINANCE, Société Anonyme.
Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 31.902.

Il résulte du Conseil d'administration du 23 mai 2000 et de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2000 que la rubrique suivante est à modifier comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Marc-Henri Chaudet, avocat, demeurant à Rivaz (CH) - Président
Monsieur Jean Niklas, administrateur de sociétés, demeurant à Lausanne (CH) - Administrateur
Monsieur Aimery Langlois-Meurinne, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (F) - Administrateur.

Luxembourg, le 23 août 2000.

Pour réquisition
Pour M.-H. Chaudet
Président
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49880/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

METAL CLADDING TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach.
R. C. Diekirch B 3.333.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 novembre 1995

Du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 novembre 1995, enregistré le 31 juillet 2000 à Clervaux, vol. 208, fol. 71, case 1, il ressort ce qui suit:

L'ensemble du conseil d'administration a décidé à l'unanimité:

- Monsieur Arthur Baeck, demeurant à B-2610 Wilrijk, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14 septembre 2000.

Pour METAL CLADDING TRADING S.A.
FIDUNORD, S.à r.l.
Signature

(92355/667/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 septembre 2000.

METAL CLADDING TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach.
R. C. Diekirch B 3.333.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 1997

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 1997, enregistré le 7 août 2000 à Clervaux, vol. 208, fol. 74, case 2, il ressort ce qui suit:

L'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité:

- après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 30 juin 1997, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, d'approuver les comptes tels que présentés;

- d'affecter comme suit la perte de 486.319 LUF de l'exercice 1997:

la perte de 486.319 LUF est reportée sur l'exercice suivant;

- de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour son mandat;

- de prendre connaissance et d'accepter la démission de Monsieur Nicolas Schütthodgkinson comme administrateur de la société avec effet au 1^{er} décembre 1997. Elle lui donne décharge entière pour son mandat passé;

- de nommer comme administrateur:

Madame Ellen Wintermans, demeurant à B-2610 Wilrijk, Ahornenlaan 30;

- que les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale de l'année 2003.

Weiswampach, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METAL CLADDING TRADING S.A.
FIDUNORD, S.à r.l.

(92354/667/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 septembre 2000.

METAL CLADDING TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach.
R. C. Diekirch B 3.333.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 1999

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 1999, enregistré le 7 août 2000 à Clervaux, vol. 208, fol. 74, case 4, il ressort ce qui suit:

L'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société avec effet au 1^{er} janvier 2000 de 124, route de Stavelot à L-9991 Weiswampach à 144, route de Stavelot à L-9991 Weiswampach.

Weiswampach, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METAL CLADDING TRADING S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(92356/667/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 septembre 2000.

METAL CLADDING TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 3.333.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 7 août 2000, vol. 208, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 septembre 2000.

FIDUNORD, S.à r.l.

(92359/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 septembre 2000.

METAL CLADDING TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 3.333.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 7 août 2000, vol. 208, fol. 74, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 septembre 2000.

FIDUNORD, S.à r.l.

(92364/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 septembre 2000.

LAGASH PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.556.

L'an deux mille, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAGASH PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B numéro 37.556, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 juillet 1991, publié au Mémorial C, numéro 30 du 28 janvier 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jacques Delvaux en date du 19 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 265 du 18 juin 1992, et suivant actes reçus par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 403 du 18 octobre 1994, et en date du 10 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 267 du 16 juin 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Itzig.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte Wahl, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de 400.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 2.250.000,- LUF à 2.650.000,- LUF, par la création et l'émission de 400 actions nouvelles de 1.000,- LUF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent mille francs luxembourgeois (400.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.250.000,- LUF) à deux millions six cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.650.000,- LUF), par la création et l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les quatre cents (400) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

a) Madame Bruna Cafiero, dirigeante d'entreprises, demeurant à I-80133 Napoli, Via Melisurgo 4 (Italie), à concurrence de deux cents (200) actions;

b) Monsieur Franco Visco, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-80133 Napoli, Via Melisurgo 4 (Italie), à concurrence de deux cents (200) actions.

Le montant de quatre cent mille francs luxembourgeois (400.000,- LUF) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société LAGASH PARTICIPATIONS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux millions six cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.650.000,- LUF), représenté par deux mille six cent cinquante (2.650) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Ries-Bonani, Dostert, Wahl, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2000, vol. 511, fol. 26, case 2. – Reçu 4.000 francs.

Le Receveur ff.(signé): Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 septembre 2000.

J. Seckler.

(49839/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

LAGASH PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.556.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 septembre 2000.

J. Seckler.

(49840/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

PTE ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 3.145.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 4 août 2000, vol. 208, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 15 septembre 2000.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(92362/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 septembre 2000.

DU FORT FINANCING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.349.

In the year two thousand, on the thirty-first of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

The shareholders of DU FORT FINANCING, a société anonyme, (the «Company») having its registered office in Luxembourg (R.C. Luxembourg B. 77.349), incorporated pursuant to a deed on the 31 July 2000, not published yet.

The meeting was opened at 10.30 with Mr Pierre Beissel, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Maxime Delpy, maître en droit, residing in Paris.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital up to one hundred and twenty five thousand euros (125,000.-) by the issue of forty seven thousand (47,000) shares at a price of two euros (EUR 2.-) each.

2. Subsequent modification of article 5 of the articles of incorporation.

3. Resignation of directors of the Company and discharge for their mandates.

4. Appointment of new directors.

5. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First Resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the share capital from thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) up to one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-), by the issue of forty-seven thousand (47,000) shares, each having a par value of two euros (EUR 2.-).

All the newly issued shares have been subscribed by DU FORT PARTICIPATIONS, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, at a price of two euros (EUR 2.-) per share.

The shares so subscribed have been entirely paid up in cash by the subscriber so that the total sum of ninety four thousand euros (EUR 94,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The subscription of the above mentioned shares of the Company is met with the approval of the shareholders of the Company, who duly waive their preferential subscription right.

Second Resolution

As a consequence, article five, paragraph one of the articles of incorporation is amended by the general meeting. Article five, paragraph one shall now read as follows

«The Company has a share capital of one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) divided into sixty thousand and two hundred and fifty (61,250.-) shares with a par value of two Euros (EUR 2.-) each ».

Third Resolution

The general meeting accepts the resignation of:

- a) Mr Guy Harles,
- b) Mr Geert Duyck.

as directors of the Company, with effect as of the date hereof.

The general meeting decides to grant full discharge to Mr Guy Harles and Mr Geert Duyck for their mandates.

Fourth Resolution

The general meeting decides to appoint the following people as new directors of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the fiscal year ending December 31, 2000:

- a) Mr Franco Gandini, residing at Corso della Vittoria, 7, 28100 Novara, Italy,
 - b) Mr Mark Grizzelle, residing at 57, Skeena Hill, Southfields, London SW18 4PJ, Great-Britain.
- There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately ninety-five thousand Luxembourg francs.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first names and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DU FORT FINANCING (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 77.349, constituée suivant acte notarié en date du 31 juillet 2000, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Beissel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maxime Delpy, maître en droit, demeurant à Paris.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital jusqu'à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) par l'émission de quarante sept mille (47.000) actions nouvelles au prix de deux euros (EUR 2,-) par action.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
3. Démission des membres du Conseil d'Administration de la Société et décharge pour leurs mandats.
4. Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration.
5. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) jusqu'à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), par l'émission de quarante sept mille (47.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Toutes les actions ainsi émises ont été souscrites par la société DU FORT PARTICIPATIONS, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au prix de deux euros (EUR 2,-) par action.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

La souscription de ces actions est approuvée par les actionnaires de la Société qui renoncent à leur droit préférentiel de souscription.

Deuxième résolution

En conséquence, l'article cinq paragraphe un des statuts est modifié par l'assemblée générale. L'article cinq paragraphe un devra désormais se lire comme suit:

Art. 5. «La Société a un capital souscrit de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par soixante et un mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission à compter de ce jour de:

- a) Monsieur Guy Harles,
- b) Monsieur Geert Duyck.

de leurs fonctions d'administrateur de la Société.

L'assemblée générale décide de donner entière décharge à ces deux administrateurs pour leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'élire les personnes suivantes en tant que membres du conseil d'administration de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2000:

- a) Monsieur Franco Gandini, résidant à Via della Vittoria, 7, 28100 Novara, Italie, et
- b) Monsieur Mark Grizzelle, résidant à 57, Skeena Hill, Southfields, London SW18 4PJ, Great Britain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais: Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Beissel, M. Elvinger, M. Deply, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2000, vol. 125S, fol. 66, case 5. – Reçu 37.920 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

J. Elvinger.

(49747/211/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

LES EDITIONS EUROPE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.040.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(49847/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

LES EDITIONS EUROPE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 37, rue Henri Pensis.

R. C. Luxembourg B 46.040.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 septembre 2000 à Luxembourg

Troisième résolution

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 20 juin 2000 de Monsieur Benoit Andries, demeurant 37, rue Henri Pensis à L-2322 Luxembourg, au poste d'administrateur-délégué en remplacement de Madame Servane Patin, démissionnaire, dont il termine le mandat.

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 20 juin 2000 de Madame Monique Eickhoff, demeurant 3, Grand-Hez, B-6830 Bouillon, au poste d'administrateur en remplacement de Madame Servane Patin, démissionnaire, dont elle termine le mandat.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49848/643/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

HAZAK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.396.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme HAZAK INVEST S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, du 12 septembre 2000

Il résulte du conseil d'administration du 12 septembre 2000 que:

la démission de Monsieur Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société a été acceptée, et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2000.

Monsieur Michal Wittmann demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, a été nommé administrateur de la société, et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2000.

La ratification de la nomination de Monsieur Michal Wittmann, de même que la décharge à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat, seront soumises lors de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49806/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

EUROPEAN FOODS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 72.548.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 18 août 2000, ainsi que du conseil d'administration de la même date que:

Monsieur Jean-Claude Van Houten, domicilié 61, rue Longue à B-6200 Bouffloulx a présenté ses démissions de son poste d'administrateur et de celui d'administrateur-délégué de EUROPEAN FOODS COMPANY S.A. tel que défini dans les statuts, que ses démissions sont acceptées et que décharge pour l'exercice de ses mandats lui est donnée à compter de ce jour.

Monsieur Alain Strivay propose sa candidature pour le poste d'administrateur-délégué de EUROPEAN FOODS COMPANY S.A., celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Alain Strivay exercera son mandat à titre gracieux et en conséquence ne percevra aucune rémunération.

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49762/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

DOTCOM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.629.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 8 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société DOTCOM INVEST S.A. tenue à Luxembourg, le 8 septembre 2000, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société, et ce, avec effet immédiat,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à M. Dennis Bosje pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer M. Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, demeurant 18, route d'Echter-nach, L-6114 Junglinster, au poste d'administrateur, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49745/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

DORAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 35.801.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 88, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(49744/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

COMVIPREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.053.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires de la société anonyme COMVIPREST S.A., tenue en l'an deux mille (2000), le 7 septembre, à 11.00 heures, à son siège social à Luxembourg.

Première résolution

A. Nomment administrateur-délégué, Madame Nicole Villa, épouse Poterlot, employée privée, demeurant à F-57600 Forbach, 64, rue Bauer, avec pouvoir d'engager seule la société, avec le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social, notamment l'administration courante, la direction technique et la direction commerciale de la société.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49738/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

COMPAQ FINANCIAL SERVICES HOLDING LIMITED

Siège social: Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 72.505.

Les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49737/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

COM CON FIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 70.822.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 125S, fol. 68, case 6, que la société anonyme holding COM CON FIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.822,

constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 19 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 752 du 11 octobre 1999, et dont le capital social actuel est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées,

a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision prise par l'actionnaire unique réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société dissoute resteront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

J.-P. Hencks.

(49735/216/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

CHAUSSURES DE SECURITE TUNISIE, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.347.

In the year two thousand, on the thirty-first of August.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

The shareholders of CHAUSSURES DE SECURITE TUNISIE, a société anonyme, (the «company») having its registered office in Luxembourg (R. C. Luxembourg B 77.347), incorporated pursuant to a deed on the 31 July 2000, not published yet.

The meeting was opened at 11.00 a.m., with Mr Pierre Beissel, maître en droit, residing in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Maxime Delpy, maître en droit, residing in Paris.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital up to seventeen million Euros (EUR 17,000,000.-) by the issue of eight million and four hundred and eighty-four thousand and five hundred (8,484,500) shares at a price of two Euros (EUR 2.-).

2. Subsequent modification of article 5 of the articles of incorporation.

3. Resignation of directors of the Company and discharge for their mandates.

4. Appointment of new directors.

5. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the share capital from thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) up to seventeen million Euros (EUR 17,000,000.-), by the issue of eight million and four hundred and eighty-four thousand and five hundred (8,484,500) shares, each having a par value of two Euros (EUR 2.-).

The newly issued shares have been subscribed by DU FORT PARTICIPATIONS, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, at a price of two Euros (EUR 2.-) per share.

The shares so subscribed have been entirely paid up in cash by the subscriber so that the total sum of sixteen million and nine hundred and sixty-nine thousand Euros (EUR 16,969,000) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The subscription of the above-mentioned shares of the Company is met with the approval of the shareholders of the Company, who duly waive their preferential subscription right.

Second resolution

As a consequence, article five paragraph one of the articles of incorporation is amended by the general meeting. Article five paragraph one shall now read as follows:

«The Company has a share capital of seventeen million Euros (EUR 17,000,000.-), divided into eight million and five hundred thousand (8,500,000) shares with a par value of two Euros (EUR 2.-) each.»

Third resolution

The general meeting accepts the resignation of:

- a) Mr Guy Harles,
- b) Mr Geert Duyck,

as directors of the Company, with effect as of the date hereof.

The general meeting decides to grant full discharge to Mr Guy Harles and Mr Geert Duyck for their mandates.

Fourth resolution

The general meeting decides to appoint the following people as new directors of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the fiscal year ending December 31, 2000:

- a) Mr Daniele Fogagnolo, residing at route Panoramique La Corniche, Bizerte, Tunisia; and
- b) Mr Mark Grizzelle, residing at 57, Skeena Hill, Southfields, London SW18 4PJ, Great-Britain.

Expenses - Fees

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven million and sixty thousand Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Lxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHAUSSURES DE SECURITE TUNISIE (la «Société», ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro 77.347, constituée suivant acte notarié en date du 31 juillet 2000, non encore publié.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Beissel, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Maxime Delpy, maître en droit, demeurant à Paris.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital jusqu'à dix-sept millions d'Euros (EUR 17.000.000,-) par l'émission de huit millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (8.484.500) actions nouvelles au prix de deux Euros (EUR 2,-) par action.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Démission des membres du conseil d'administration de la société et décharge pour leur mandat.

4. Nomination de nouveaux membres du conseil d'administration.

5. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) jusqu'à dix-sept millions d'Euros (EUR 17.000.000,-), par l'émission de huit millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (8.484.500) actions ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions ainsi émises ont été souscrites par la société DU FORT PARTICIPATIONS, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au prix de deux Euros (EUR 2,-) par action.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de seize millions neuf cent soixante-neuf mille Euros (16.969.000,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

La souscription de ces actions est approuvée par les actionnaires de la Société, qui renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

En conséquence, l'article cinq, paragraphe un des statuts est modifié par l'assemblée générale. L'article cinq paragraphe un devra désormais se lire comme suit:

«**Art. 5.** La Société a un capital souscrit de dix-sept millions d'Euros (EUR 17.000.000,-), représenté par huit millions cinq cent mille actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission à compter de ce jour de:

a) Monsieur Guy Harles,

b) Monsieur Geert Duyck,

de leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

L'assemblée générale décide de nommer entière décharge à ces deux administrateurs pour leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'élire les personnes suivantes en tant que membres du conseil d'administration de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2000:

a) Monsieur Daniele Fogagnolo, résidant route Panoramique de la Corniche, Bizerte, Tunisie; et

b) Monsieur Mark Grizzelle, résidant 57, Skeena Hill, Southfields, London SW18 4PJ, Great-Britain.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept millions soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Beissel, M. Elvinger, M. Delpy, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 41, case 6. – Reçu 6.845.278 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

J. Elvinger.

(49732/211/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

CARTIER MONDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 9.931.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

(49728/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

CAO ORTHOCHAUSSURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 18.066.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 91, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 septembre 2000.

(49724/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

BRAND X S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 72.636.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 11. September 2000, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

Die Herren Reinhard Cox, Armin H. Hilt und Ulrich Schröder werden rückwirkend zum 1. September 2000 von Ihrem Amt als Verwaltungsrat abberufen; ihnen wird Entlastung erteilt.

Zum neuen Verwaltungsrat wird berufen:

- Herr Paul Stavridis, Kaufmann, L-Ésch-sur-Alzette, Administrateur-Délégué

- Axioma S.A., L-Luxemburg

- Michel Vandevijver, Banquier, B-Arlon.

Luxemburg, den 11. September 2000.

Für die Richtigkeit

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49721/756/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

BOUSSOLE CHARTERING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.574.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 12 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BOUSSOLE CHARTERING COMPANY S.A. tenue à Luxembourg, le 12 septembre 2000, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 2 octobre 2000,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat,
- décision a été prise de nommer M. Michal Wittmann, administrateur de sociétés, résidant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, au poste d'administrateur, avec effet au 2 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49720/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

CARISSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.664.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 7 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de CARISSA S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49727/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

EURO-DASKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(49759/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

EURO-DASKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

UNIVERSALIA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(49760/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

BOSJER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.456.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme BOSJER S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, du 6 septembre 2000.

Il résulte du conseil d'administration du 6 septembre 2000 que:

la démission de Monsieur Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société a été acceptée, et ceci avec effet au 2 octobre 2000.

Monsieur Michal Wittmann demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, a été nommé administrateur de la société, et ceci avec effet au 2 octobre 2000.

La ratification de la nomination de Monsieur Michal Wittmann, de même que la décharge à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat, seront soumises lors de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 90, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49719/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

MARTIN BOLLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 66, boulevard de la Fraternité.
R. C. Luxembourg B 54.304.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2000, vol. 317, fol. 58, case 64, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

MARTIN BOLLI, S.à r.l.

Signature

(49718/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

GBL FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 18.507.

Par décision du Conseil d'administration du 25 mai 2000

1) Le Conseil prend acte de la démission de Didier Bellens de son mandat d'administrateur, avec effet au 11 mai 2000.

2) Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2000

L'Assemblée prend acte de la démission de Didier Bellens de ses fonctions d'administrateur avec effet au 11 mai 2000.

Il résulte que la rubrique suivante est à modifier:

Conseil d'Administration:

Gaston Thorn, Docteur en Droit, Luxembourg - Président

Jean-Donat Calmes, Administrateur de sociétés, Munsbach - Administrateur

Thierry de Rudder, Administrateur de sociétés, Rhode-Saint-Genèse (B) - Administrateur

Patrick De Vos, Administrateur de sociétés, Deurne (B) - Administrateur

Gérald Frere, Administrateur de sociétés, Gerpennes (B) - Administrateur

Michel Hucklenbroich, Administrateur de sociétés, Dilbeek (B) - Administrateur

Esther Jakober, Administrateur de sociétés, Bruxelles (B) - Administrateur

Jacques Moulart, Administrateur de sociétés, Lasne (B) - Administrateur

Ann Opsomer, Administrateur de sociétés, Waasmunster (B) - Administrateur

Michel Vivario, Administrateur de sociétés, Onhaye (B) - Administrateur

Luxembourg, le 23 août 2000

Pour avis sincère et conforme

Pour C. Back

Fondé de pouvoir

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49788/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

BAYREUTHER ANLAGENGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 24.123.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(49712/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

BALLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.694.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 8 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BALLI INTERNATIONAL S.A. tenue à Luxembourg, le 8 septembre 2000, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 2 octobre 2000,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat,
- décision a été prise de nommer M. Michal Wittmann, administrateur de sociétés, résidant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, au poste d'administrateur, avec effet au 2 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 90, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49706/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

INTERENERGY INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 17.843.

1) Par décisions du Conseil d'administration du 25 mai 2000

Le Conseil prend acte de la démission de M. Didier Bellens de son mandat d'administrateur avec effet au 11 mai 2000.

2) Par décisions de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Didier Bellens de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 11 mai 2000.

Il résulte

– que la rubrique suivante est à modifier comme suit:

Conseil d'Administration

Jacques Loesch, avocat à la Cour, Luxembourg - Président
Bruno Chauvat, Administrateur de sociétés, Bruxelles (B) - Administrateur
Thierry de Rudder, Administrateur de sociétés, Kraainem (B) - Administrateur
Patrick De Vos, Administrateur de sociétés, Deurne (B) - Administrateur
Ann Opsomer, Administrateur de sociétés, Waasmunster (B) - Administrateur
Olivier Pirotte, Administrateur de sociétés, Bruxelles (B) - Administrateur
René Thiebaut, Administrateur de sociétés, Bruxelles (B) - Administrateur
Gaston Thorn, Administrateur de sociétés, Luxembourg - Administrateur
Michel Vivario, Administrateur de sociétés, Onhaye (B) - Administrateur.

Luxembourg, le 23 août 2000.

Pour avis sincère et conforme

C. Back

Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49822/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

ARMEOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.426.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour ARMEOS S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(49702/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

STAR ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 29, rue Michel Rodange.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Carlos Marcelo Argüello, conseiller économique, demeurant à L-8353 Garnich, 40, rue de l'Ecole,
 2. Madame Gabriela Luz Argüello-Fiorenza, sans état particulier, demeurant à L-8353 Garnich, 40, rue de l'Ecole.
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STAR ADVISORS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil en économie.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille Euros (40.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre cents Euros (400,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures à Esch-sur-Alzette au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2000.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Carlos Marcelo Argüello, prénommé, cinquante et une actions	51
2) Madame Gabriela Luz Argüello-Fiorenza, prénommée, quarante-neuf actions	49
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à raison de 25 %, de sorte que la somme de dix mille Euros (10.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille (70.000,-) francs.

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a. Monsieur Carlos Marcelo Argüello, conseiller économique, demeurant à L-8353 Garnich, 40, rue de l'Ecole.
 - b. Madame Gabriela Luz Argüello-Fiorenza, sans état particulier, demeurant à L-8353 Garnich, 40, rue de l'Ecole.
 - c. Monsieur Claudio Damián Argüello, commerçant, demeurant à 1428 Buenos Aires (Argentine), Moldes 2143 6° C.

Monsieur Carlos Marcelo Argüello, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

EUROCOMPTE S.A. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

5) Le siège social de la société est fixé à L-4306 Esch-sur-Alzette, 29, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Argüello, G. Fiorenza, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 25 août 2000, vol. 419, fol. 57, case 11. – Reçu 16.136 francs.

Le Releveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 septembre 2000.

A. Biel.

(49686/203/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

PUBLI-GRAPHICS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 29.023.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le dix-huit août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PUBLI-GRAPHICS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 29 décembre 1988, numéro 341.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 novembre 1999, enregistré à Mersch, le 7 décembre 1999, Volume 412, Folio 1, Case 10, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 février 2000, numéro 175.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Weber, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fred Alessio, employé privé, demeurant à Kayl.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Albert Schiltz, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant:

- 1.- Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Destination à donner aux archives.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 14 août 2000, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation la Société Civile SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISE, avec siège social à Luxembourg et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Approbation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de la Société Civile, SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISE, avec siège social à Luxembourg, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur John Weber, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, de sa gestion de liquidation de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société PUBLI-GRAPHICS HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

4) L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Weber, F. Alessio, A. Schiltz, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 août 2000, vol. 415, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2000.

E. Schroeder.

(48793/228/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

J.P. MORGAN INTERNATIONAL FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 69.501.

Les comptes annuels au 31 mars 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour J.P. MORGAN INTERNATIONAL FUNDS SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(49834/013/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

J.P. MORGAN INTERNATIONAL FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 69.501.

L'Assemblée générale ordinaire du 25 août 2000 a pris les décisions suivantes:

1. Les actionnaires ont élu comme administrateurs Messieurs Christian M. Jacobs, James B. Broderick, Comte Diego du Monceau de Bergendal, Philippe L. Coppé et Professeur Dr. Leonhard Gleske.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2001 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

2. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a été réélu Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur la clôture de l'exercice au 31 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour J.P. MORGAN INTERNATIONAL FUNDS SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49835/013/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 55.100.

Extrait des résolutions de l'Associé unique prises le 10 juillet 2000

L'Associé unique de GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Signature

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2000, vol. 540, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48700/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2000.

INTERNATIONAL TRACING AND TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société TAZEWELL ENTERPRISES LIMITED, une société établie et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Lake Building, Second Floor, Wickhams Cay I, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

Monsieur Didier Schönberger, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration générale lui délivrée à Luxembourg, le 4 août 2000.

Une copie de ladite procuration, certifiée conforme à l'original par le notaire instrumentant, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle que la partie prémentionnée déclare constituer par la présente.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la recherche de tout renseignement pour le compte de personnes physiques ou morales, et plus particulièrement pour le compte de compagnies d'assurances et d'organismes financiers au moyen d'enquêtes, de surveillances, contrôles de toute nature, dans les domaines tant civil que commercial et/ou industriel, ainsi que l'investigation en vue de réunir des indices, de constituer des preuves de tout fait, acte, comportement et de pourvoir à la protection, la garde de personnes ou de biens meubles, dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de INTERNATIONAL TRACING AND TECHNOLOGY, Sà r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société TAZEWELL ENTERPRISES LIMITED, prédésignée, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2000.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à environ trente mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, par son représentant susnommé, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Deuxième résolution

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Wim Dekeyser, gérant de sociétés, demeurant à B-3090 Overijse, Hengstenberg 143.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Schöneberger, R. Neuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 août 2000, vol. 853, fol. 3, case 11. – Reçu 5000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2000.

J.J. Wagner.

(48879/239/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.